

UNICEF GABON
TERMES DE REFERENCE

Evaluation Formative des Stratégies et Approches mises en œuvre pour construire un System de protection de l'enfant au Gabon

Titre : Evaluation du système de protection de l'enfant	Sections : Suivi et Evaluation / Protection de l'enfant
Niveaux proposés : International : P4/P5 National : NOC/P3	Période de la consultation : 1 ^{er} Novembre – 31 Décembre 2018
Lieu d'affectation : Libreville Gabon	WBS : 1530/A0/05/02/01/004

1. Objet de l'évaluation

1.1 Le bureau UNICEF Gabon vient de démarrer son nouveau Programme de Coopération 2018-2022 avec le Gouvernement Gabonais. Conformément aux engagements de l'Organisation décrits dans le Plan Stratégique 2018-2022, le bureau poursuivra son appui au pays en vue de renforcer et harmoniser le système de protection de l'enfant pour plus d'efficacité et d'équité dans la prise en charge des enfants les plus vulnérables.

1.2 Depuis 2007, de nombreux efforts ont été fournis, dans le cadre de la Coopération GABON-UNICEF pour aider le pays à mettre en place un système holistique de protection de l'enfant. De 2012-2017, il était attendu :

- que le cadre normatif national de protection de l'enfant soit renforcé et appliqué ;
- que les structures nationales de protection de l'enfant aient développé leurs capacités techniques et opérationnelles pour la prévention des abus, des violences et de l'exploitation ainsi que pour la prise en charge des victimes, y compris en situation d'urgence ; et enfin,
- que 60% des familles/ Communautés aient changé leur perception en matière de protection de l'enfant.

Pour y parvenir des stratégies et approches diverses ci-dessous ont été développées :

- Le renforcement des capacités des différents acteurs nationaux impliqués dans la protection de l'enfant, y compris les Magistrats, les Officiers de Police Judiciaires et les Travailleurs sociaux. Cela était censé aboutir à l'amélioration de la prise en charge des enfants vulnérables ou victimes de traite et de maltraitance, par les prestataires de services concernés ;
- Le renforcement des capacités logistiques des structures d'accueil des enfants vulnérables ;
- La mise en place d'outils et mécanismes de suivi et de collecte des données (telles que la matrice des indicateurs de protection de l'enfant et l'échelle de vulnérabilité) ;
- La promotion des droits de l'enfants à travers des campagnes de sensibilisation sur la Convention relatives aux Droits de l'Enfant (CDE), contre les violences faites aux enfants, contre les viols sur mineurs et en faveur de l'enregistrement des naissances à l'état-civil ;
- Le plaidoyer, auprès de l'Assemblée Nationale et du Senat ;
- La collaboration inter pays avec le Togo et le Benin en matière de lutte contre la traite des enfants ;
- La participation communautaire à travers les comités de vigilance contre la traite des enfants ;

- Le renforcement de la législation par : (i) l'élaboration et l'adoption du Code de l'enfant par le Gouvernement ; (ii) L'élaboration des manuels de procédures sur les OEV, sur les actes de naissance et sur la traite des enfants ;
- La formation aux petits métiers de jeunes incarcérés et des jeunes handicapés en vue de faciliter leur insertion dans la vie quotidienne.

Dans le cadre du cycle de coopération 2018-2022, avec le gouvernement gabonais et les organisations de la société civile, la section Protection de l'enfant compte consolider les acquis des cycles précédents tout en poursuivant le renforcement du système national de protection de l'enfant. Pour cela, il est attendu que d'ici 2022 :

- Les enfants, y compris ceux des migrants et des peuples autochtones, bénéficient de meilleurs services grâce à un système de protection de l'enfant amélioré et plus fonctionnel ;
- Les mécanismes et normes de protection de l'enfant sont mieux connus des familles, des communautés et des enfants eux-mêmes, notamment des adolescents qui sont mieux orientés vers les services concernés et participent au renforcement du système de protection ;
- Les systèmes départementaux, communaux et provinciaux de protection ont des capacités accrues pour la prévention des abus, de l'exploitation et des violences et offrent des prestations psychosociales.

1.3. Cette évaluation indépendante sera à la fois sommative car elle permettra de réviser les stratégies et les approches mises en œuvre durant les 5 dernières années et d'avoir une vision claire de ce qui a bien fonctionné ou pas et formative car elle fournira des orientations au bureau UNICEF Gabon sur les approches et stratégies qu'il faut poursuivre, laisser tomber ou renforcer dans le cadre du nouveau Programme de Coopération.

2. But de l'évaluation

En se basant sur la collecte et l'analyse de données et des informations pertinentes, cette évaluation devrait répondre à deux buts principaux : **la redevabilité et l'apprentissage organisationnel.**

- ✓ **Redevabilité** : l'évaluation fournira des évidences sur le niveau des progrès atteints par le précédent programme GABON-UNICEF par rapport aux résultats escomptés de la composante Protection de l'enfant ;
- ✓ **Apprentissage** : l'évaluation permettra de revisiter et renforcer les stratégies du Gouvernement Gabonais et du bureau UNICEF qui ont été retenues dans le cadre du cycle de Programme 2018-2022 afin de renforcer la qualité et les effets de leur mise en œuvre.

Les principaux utilisateurs des résultats de cette évaluation sont les suivants :

Principaux utilisateurs	Utilisation des résultats de cette évaluation
Bureau Pays UNICEF : Section Protection de l'enfant	Sur la base des leçons tirées de la coopération passer avec le Gouvernement, connaître les stratégies et approches qui fonctionnent et celle qui ne fonctionnent pas en vue de réajuster la planification et renforcer la qualité de leur mise en œuvre et l'atteinte des produits escomptés pour 2018-2022 dans le cadre de la protection de l'enfant.
Bureau Pays UNICEF : section adolescents, inclusion sociale et survie de l'enfant	Adolescents : Renforcer les stratégies de lutte contre les violences en milieu scolaire et en dehors ; Inclusion sociale : améliorer la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité par le système de protection sociale en réajustant les stratégies actuelles ;

	Sante : Renforcer la collaboration entre les structures sanitaires et les autres structures, tels que la Police et les structures d'accueil de prise en charge des enfants victimes de violence, de viol et d'abus divers.
Les centres d'accueil et les ONGs	Pour connaître les approches qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas et comment assurer une meilleure prise en charge des jeunes en situation de vulnérabilité extrême.
Le Ministère des Affaires Sociales	Pour renforcer les appuis techniques et logistiques aux structures d'accueil pour enfants vulnérables suite aux faiblesses relevées par l'évaluation
Le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur	En vue de renforcer les mécanismes de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi et l'application des normes en matière de justice pour mineurs ;
Ministère de la famille avec L'Observatoire National des Droits de l'enfants	En vue de mieux coordonner la collecte des données au niveau des différents services.
Ministère du Travail	En vue d'assurer l'application des Conventions de l'OIT en matière de travail des enfants

3. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation poursuivra les objectifs suivants :

- ✓ Estimer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la durabilité et, dans la mesure du possible, l'impact des interventions du programme de l'UNICEF de 2012 à 2017 ;
- ✓ Quantifier les résultats de l'appui de l'UNICEF dans le secteur de la justice pour mineur, la lutte contre les violences, la lutte contre la traite des enfants, l'enregistrement des naissances au Gabon.
- ✓ Mesurer le degré par lequel les interventions appuyées par l'UNICEF ont permis de réduire les principales violations des droits de l'enfant en matière de protection de l'enfance, et ont contribué à réduire les écarts d'équité ;
- ✓ Identifier et documenter les leçons apprises et la contribution de l'UNICEF dans la mise en place du système de protection de l'enfant ;
- ✓ Fournir des recommandations sur les stratégies opérationnelles à mettre en œuvre pour guider le programme de protection de l'enfant durant le cycle 2018-2022.

4. Portée de l'évaluation

Portée thématique : L'évaluation portera sur les activités en matière de protection dans les trois domaines suivants :

- Les politiques et normes en matière de protection de l'enfant ;
- Les capacités humaines et institutionnelles nationales en matière de prévention et prise en charge des enfants vulnérables ;
- La qualité des réponses des structures de prise en charge des enfants victimes de violence, de maltraitance, d'abus, en conflit avec la loi etc. (*Il faut noter, que le programme mobilise beaucoup de ressources -humaines et financières- pour le renforcement des capacités et l'amélioration de la qualité des services. Par conséquent, l'évaluation accordera une attention toute particulière à cet aspect*).

Portée chronologique : L'évaluation portera sur le programme appuyé par l'UNICEF signé avec le Gouvernement de janvier 2012 au 31 décembre 2017.

Portée géographique : La couverture géographique comprendra le niveau national et local à savoir : Libreville, Mouila, Oyem, Makokou, Port Gentil

5. Contexte de l'évaluation

5.1 Le renforcement des systèmes de protection de l'enfant se heurte à de nombreux obstacles, dont des insuffisances dans le cadre normatif, la faible allocation des ressources et le manque de coordination entre les différents secteurs. Le poids des normes sociales et le manque de capacités des services techniques (administration centrale et déconcentrée, état civil, police/gendarmerie et justice) limitent l'accès aux services de protection. Depuis 2008, La coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), basée à Libreville, a été renforcée dans le cadre plus large du traité CEDEAO-CEEAC sur la lutte contre la traite des enfants. Malheureusement, les résolutions de l'Accord d'Abuja de 2006, tardent à être mises en œuvre. Les accords de coopération inter pays envisagés pour une meilleure coordination de la lutte contre la traite transfrontalière, ont pris beaucoup de retard dans leurs signatures.

Du côté de la loi, la criminalisation de la traite par la loi 09/ 2004 bien que saluée comme un grand pas dans la protection de l'enfant, n'a pas encore porté de fruits : le fonctionnement de la Cour Criminelle ne permet pas de juger et de condamner les présumés coupables dans des délais raisonnables.

5.2 Depuis 2007, le Gouvernement dispose d'un Observatoire National des Droits de l'Enfant qui fournit un ancrage institutionnel pour la coopération des parties prenantes des sphères publique et de la société civile dans la promotion des droits de l'enfant au Gabon. Il convient de noter aussi que le deuxième rapport de la CDE du Gabon a été soumis au Comité international des droits de l'enfant en 2008.

5.4 En 2012, environ 90% des enfants du Gabon disposaient d'un acte de naissance, les moins couverts étant les populations autochtones. La situation réelle de ces populations au niveau national reste méconnue et leur accessibilité aux services de base reste faible.

5.5 En ce qui concerne les enfants en conflit avec la loi, l'ampleur du phénomène reste difficile à mesurer en l'absence de données statistiques. Le gouvernement a validé un projet de loi qui n'est pas encore adopté par le Parlement. On peut aussi noter des actions ponctuelles de certaines autorités pénitentiaires ou d'organisations caritatives en faveur de l'enfant emprisonné. Au niveau des infrastructures, sur 9 prisons provinciales, seules celles de Port gentil et de Libreville sont dotées de quartiers pour mineurs. Néanmoins, l'opportunité d'une action de protection organisée en milieu carcéral pour les enfants est de mieux en mieux perçue par les acteurs de prise en charge.

5.6 De nombreux enfants sont victimes de toutes formes de violence y compris les abus, l'exploitation sexuels, le viol, la prostitution etc. Plusieurs structures sont impliquées dans la répression de ces phénomènes y compris dans la prise en charge des victimes et les tribunaux sont saisis au cas par cas.

5.7 En ce qui concerne les enfants des rues, le phénomène est surtout présent dans les grandes villes. Le pays compte dix centres d'accueil essentiellement localisés dans 3 communes. Le Ministère des Affaires Sociales a entrepris un ensemble d'activités dans les écoles afin de réduire l'expansion de ce phénomène. En outre, des activités menées avec l'aide d'ONGs locales, ont permis à plus d'une centaine d'enfants de bénéficier d'une prise en charge à travers certains centres d'accueil.

5. Critères d'évaluation

Cette évaluation sera guidée par les cinq critères de l'OECD, notamment la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

6. Questions d'évaluation

Afin de répondre au but de l'évaluation, l'équipe d'évaluation devra répondre aux questions suivantes (organisées par critère). Par rapport aux questions relatives à l'impact sur les enfants, ces-ci se limiteront à explorer les effets du programme au niveau du système. Les changements dans la vie des enfants ne feront pas l'objet de cette évaluation car les données de base relatives à la vie des enfants ne sont pas disponibles, de ce fait, il sera difficile d'établir une comparaison entre la situation antérieure et la situation actuelle.

6.1. Pertinence

- ✓ Dans quelle mesure le programme était-il aligné aux priorités, aux politiques et aux programmes nationaux de protection de l'enfance, au Plan Stratégique de l'UNICEF ainsi qu'au Plan des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD)
- ✓ Dans quelle mesure le programme (contenu et mise en œuvre) a pris en compte :
 - Les principes de la CDE (non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la vie, participation) ?
 - La dimension Genre ?
 - L'approche fondée sur les droits de l'homme ?
- ✓ Dans quelle mesure les activités de renforcement des capacités techniques sont-elles sensibles au genre ?
- ✓ Dans quelle mesure les activités de collecte des données, de suivi et de mise en œuvre du programme de protection répondent-ils aux besoins nationaux (Plan Stratégique Gabon Emergent, Stratégie d'Investissement Humain du Gabon) ?

6.2. Efficacité

1. Dans quelle mesure le Programme a-t-il atteint ses résultats prévus ?
2. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à créer/ améliorer le cadre réglementaire national nécessaire à la protection de l'enfant ?
3. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à renforcer les capacités nationales en termes de suivi et d'établissement de rapports ?
4. Dans quelle mesure le programme a-t-il réussi à renforcer les capacités techniques autour des questions de protection de l'enfant, y compris en termes d'appui à la formation professionnelle ?
5. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à l'atteinte des résultats non prévus (positifs et négatifs) durant la mise en œuvre du cycle 2012-2017 ?
6. Quels sont les facteurs (au sein et en dehors de l'UNICEF) qui ont contribué à l'atteinte des résultats prévus ?
7. Quels sont les facteurs (au sein et en dehors de l'UNICEF) qui ont empêché l'atteinte des résultats prévus ?
8. Parmi les stratégies mises en œuvre par l'UNICEF lesquelles ont été les plus efficaces pour influencer de manière positive les questions de droits de l'enfant et d'équité au niveau du pays ?
9. Quels outils de gestion et de suivi ont été utilisés et quels outils auraient pu être utilisés ?
10. De quelle manière le programme de protection de l'enfance a-t-il assuré la coordination avec d'autres interventions similaires afin d'encourager les synergies et d'éviter les chevauchements ?

6.3. Efficience

1. Par rapport aux résultats escomptés du Programme Protection de l'Enfant, dans quelle mesure les ressources financières, humaines et les équipements ont-ils été :
 - adéquates (en termes de qualités) ?

- suffisantes (en termes de quantité) ?
 - déployées/distribuée dans les délais prévus ?
2. Dans quelle mesure les ressources de l'UNICEF ont été utilisées de la manière la plus efficace possible? Y aurait-il eu un moyen plus rentable d'atteindre les résultats escomptés ?

6.4. Impact

Comme énoncé plus haut, l'évaluation se limitera à explorer les effets du programme au niveau du système. Les changements dans la vie des enfants ne feront pas l'objet de cette évaluation.

1. Dans quelle mesure le programme a réussi à améliorer les pratiques et la qualité des services fournis par les institutions habilitées lors de la prise en charge des enfants en enfants victimes de violence ou d'abus sexuels, en conflit avec la loi et victimes de traite. ?

6.5. Durabilité

1. Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé l'appropriation des différentes interventions du programme par les partenaires nationaux ?
2. Dans quelle mesure le programme a réussi à susciter l'engagement du Gouvernement pour une meilleure affectation des ressources financières et humaines autour des questions de droits de l'enfant et d'équité ?
3. Dans quelle mesure le Gouvernement a la capacité technique de soutenir et poursuivre les interventions du système de protection de l'enfance mis en place avec l'appui de l'UNICEF ?
4. Dans quelle mesure, le programme a-t-il contribué à l'amélioration de l'allocation et de l'utilisation des ressources financières nationales (autres que celles du gouvernement) dans le domaine de la protection de l'enfant ?

7. Méthodologie

Cette évaluation sera fondée sur l'utilisation de méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives). La revue des documents programmatiques (contenant des données à la fois quantitatives et qualitatives) sera complétée par des visites sur le terrain, ainsi que par des entretiens semi-structurés avec des informateurs clés et des discussions de groupe avec tous les intervenants concernés. Au niveau national, l'équipe d'évaluation devrait rencontrer des représentants du Ministère de la justice, du Ministère de l'intérieur, de l'ONDE, Ministère de la Famille, les Affaires sociales, les juges pour mineurs et les procureurs, la Polices, les OSC, des représentants du monde universitaire et des représentants de la communauté.

Les intervenants participeront à l'évaluation par le biais de discussions, de consultations, de commentaires sur les ébauches de documents. Pour garantir l'impartialité et l'absence de biais, la méthodologie comprendra un échantillon représentatif de sources d'information (par exemple, les groupes de parties prenantes, y compris les bénéficiaires, etc.) et une combinaison de méthodes quantitatives, qualitatives et participatives pour assurer la triangulation de l'information.

Cette méthodologie est purement indicative et le bureau Pays de l'UNICEF souhaite que les évaluateurs proposent l'utilisation des méthodes innovantes afin de mieux adresser les questions présentées à la section 6.

L'évaluation sera basée sur l'analyse de données statistiques existantes. Cette analyse devra déboucher sur l'identification des lacunes en matière d'information avant la mission dans le pays. L'une des limites possibles pourrait être la disponibilité de données désagrégées pour les groupes les plus défavorisés. Un taux élevé

de rotation du personnel est typique de tous les secteurs de l'administration publique gabonaise. Par conséquent, l'évaluation des activités de renforcement des capacités pourrait en être affectée.

La démarche proposée par l'UNICEF comprend cinq étapes. Toutefois, elle pourrait être mieux précisée par le consultant, surtout pour ce qui concerne l'utilisation des méthodes innovantes de collecte et d'analyse de données.

- a) **Phase de démarrage** : La première étape du processus d'évaluation sera la phase initiale au cours de laquelle l'équipe d'évaluateurs élaborera une note de cadrage de l'évaluation sur la base des termes de référence. Pour chacune des questions, l'équipe d'évaluation proposera des indicateurs afin d'éclairer les réponses et déterminer les moyens de vérification correspondants. En outre, l'équipe d'évaluation évaluera les limites potentielles du travail d'évaluation et en particulier la disponibilité et la fiabilité des données. La note de cadrage comprendra également une proposition de méthodologie et de lignes directrices pour l'élaboration d'études de cas illustrant l'évolution des pratiques des services de prises en charge des enfants dans les institutions appuyées par l'UNICEF.
- b) **Phase de revue documentaire** des données disponibles au niveau du pays. Cette revue s'appuiera sur la documentation de l'UNICEF (études, rapports d'évaluation et d'enquête), mais couvrira également les documents gouvernementaux, notamment les évaluations, les études, les documents de politique générale, les documents de stratégie, les plans d'action, les évaluations et la documentation des projets mis en œuvre par d'autres partenaires. Les résultats de l'enquête, les données administratives ou d'autres sources de données disponibles seront vérifiés et analysés pour confirmer les résultats atteints au niveau du système de protection de l'enfant.
- c) **Phase Collecte de données qualitatives** : la collecte de données comprendra des informations provenant d'entretiens individuels et/ou de groupes de discussion avec les principales parties prenantes (Ministères, Institutions de prise en charge, les forces de Polices, les Magistrats, la Sécurité pénitentiaire, les ONG, PTF).
- d) **Analyse des données et rédaction du rapport provisoire** : le processus commencera dès la phase initiale, lorsque l'équipe d'évaluation proposera une approche méthodologique détaillée et la structure du rapport final. L'analyse des données progressera en même temps que la collecte. Le projet de rapport final sera examiné par l'UNICEF à qui sera associés quelques partenaires clés du domaine de la protection. L'équipe d'évaluation intégrera les commentaires et soumettra le rapport final à l'UNICEF.
- e) **Révision du rapport provisoire sur la base des commentaires fournis et finalisation du rapport** et de la matrice des recommandations.

La méthodologie de l'évaluation sera conforme aux normes et standards du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (UNEG)¹.

¹<http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwiK6py1murcAhUHL1AKHbkP-COMQFggmMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.unevaluation.org%2Fdocument%2Fdownload%2F2700&usg=AOvVaw23UJm44sqfdwsc5WDhVce7>

8. Disponibilité des données/source d'information

Les données et les sources d'information énumérées ci-dessous proviennent d'Institutions officielles de l'État ou de rapports produits par l'UNICEF. Ils sont donc considérés comme fiables et de qualité suffisante²

(https://unicef-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/bmondzaghe_unicef_org/EgAcyn7NZRBMotqYXix6pOwBdlci_ngaB5Yg3uQdvrTBLg?e=D1zlgh)

- ✓ EDSG 2012
- ✓ Rapports annuels 2012-2017
- ✓ Rapport CDE 2012
- ✓ Matrice des indicateurs de protection 2017
- ✓ Etude sur le décrochage scolaire 2017
- ✓ Rapport d'enquête sur les violences sexuelles
- ✓ Manuel de Normes et Procédures en matière de Prise en Charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) au Gabon
- ✓ Etude du cadre normatif national de protection de l'enfant
- ✓ Cartographie du Système pré-primaire/pré-scolaire au Gabon
- ✓ Rapports de mise en œuvre des activités de 2012-2017
- ✓ Les rapports des visites programmatiques 2012-2017
- ✓ Rapports aux donateurs
- ✓ Code de protection de l'enfant
- ✓ Les plans de travail de 2012 à 2017

9. Plan de travail La consultation est prévue pour une durée de 8 semaines (2 mois)

Principales étapes et Livrables	Période	Jours de travail du consultant principal	Partenaires impliqués	Paiement
Publication & Recrutement de l'équipe	Du 05 -16 octobre 2018	-	UNICEF/Ressources Humaines et équipe PM&E GAB et RO	-
Dépouillement des offres	18-19 Oct	-	UNICEF/Ressources Humaines et équipe PM&E GAB et RO	
Signature du contrat	30 Octobre	-	UNICEF/Ressources Humaines	-
Réunion initiale via Skype	Le 1^{er} Novembre	1 jours	A distance	-
Revue documentaire + Entretiens avec le staff	07 Novembre	4 jours	A distance (pour le Chef d'équipe) UNICEF Libreville (pour le consultant national)	-

² https://unicef-my.sharepoint.com/:f:/g/personal/bmondzaghe_unicef_org/EgAcyn7NZRBMotqYXix6pOwBdlci_ngaB5Yg3uQdvrTBLg?e=D1zlgh

Soumission de la note de cadrage	09 Novembre	2 jours	A distance (chef d'équipe)	
Revue de la note de cadrage sur la base des commentaires reçu via Skype ou mails	13 Novembre	2 jours	A distance (chef d'équipe)	30% du montant total
Visites de terrain	15 Nov au 13 décembre	20 jours		
Présentation Power Point des conclusions préliminaires	14 Décembre	1	Bureau UNICEF Libreville	
Draft du rapport de l'évaluation	21 Décembre	5 jours	Bureau UNICEF Libreville	30% du montant total
Version finale du rapport, du résumé exécutif et des présentations en format Ppt	28 décembre	5 jours	UNICEF Bureau central	40% du montant total

10. Gestion de l'évaluation

L'évaluation sera dirigée par le bureau UNICEF du Gabon. Le Comité d'évaluation (composé du représentant adjoint, de chef de section de la protection de l'enfance et du responsable S/E) assurera la supervision générale de l'évaluation. Le responsable de la protection de l'enfance et la chargée du S/E fourniront des conseils techniques et une supervision à l'équipe d'évaluateurs. Le bureau UNICEF du Gabon et les partenaires nationaux seront chargés d'organiser les visites sur le terrain, les réunions, les consultations et les entretiens, de donner accès aux homologues gouvernementaux, aux donateurs et aux partenaires, et de coordonner le travail au niveau du pays avec les autres parties prenantes.

Le Conseiller Régional en évaluation du Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCAR) fournira un appui technique pour s'assurer que le processus d'évaluation soit conforme aux orientations régionales en matière d'évaluation.

L'équipe d'évaluateurs sera chargée de procéder à l'analyse des documents du projet, d'organiser la préparation technique des visites sur le terrain, d'effectuer les visites dans le pays et de produire les produits à livrer, la méthodologie d'évaluation, l'échantillon, les instruments et les questionnaires, les rapports d'évaluation préliminaire et final. Bien que l'on ne s'attende pas à ce que les enfants vulnérables soient invités à participer à l'évaluation, l'équipe d'évaluation s'assurera que le processus d'évaluation soit conforme aux directives en matière d'éthique.

11. Livrables et structures du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation à produire doit être conforme aux normes et standards d'un rapport d'évaluation de l'UNICEF³:

Les produits livrables comprendront :

³[https://intranet.unicef.org/epp/evalsite.nsf/0/2BDF97BB3F789849852577E500680BF6/\\$FILE/UNEG_UNI_CEF%20Eval%20Report%20Standards.pdf](https://intranet.unicef.org/epp/evalsite.nsf/0/2BDF97BB3F789849852577E500680BF6/$FILE/UNEG_UNI_CEF%20Eval%20Report%20Standards.pdf)

- ✓ La note de cadrage
- ✓ Une présentation Power point
- ✓ Le rapport provisoire d'évaluation (intégrant les commentaires reçus lors du débriefing le dernier jour de mission dans le pays)
- ✓ Le rapport final d'évaluation (intégrant les commentaires reçus sur le rapport provisoire)

Structure de la note de cadrage

Elle présente la méthodologie de l'évaluation et explique clairement comment l'approche apportera les réponses aux interrogations de l'évaluation et permettra de réaliser l'objectif de l'évaluation, un plan d'analyse avec une matrice d'évaluation. La note doit contenir les outils de collecte de données, le plan d'analyse ainsi que celui du rapport d'évaluation et le plan de travail avec un chronogramme détaillé. **Elle précisera aussi, les** Limites potentielles de l'évaluation en fonction de la disponibilité et de la fiabilité des données.

Débriefing préliminaire + une Présentation Power point :

le consultant principal présentera les principaux constats préliminaires (y compris les difficultés rencontrées lors du travail du terrain) au comité de pilotage, sous forme de power point (max 25 slides), à la fin de la phase de collecte.

Un rapport provisoire d'évaluation.

Le consultant soumettra un premier draft du rapport de l'évaluation aux instances de coordination au terme de la phase d'analyse et de traitement des données. Le consultant intégrera les commentaires reçus lors du débriefing sur les constats préliminaires. Le rapport doit respecter les normes UNEG⁴.

Le rapport final

(Ce document, qui intégrera les commentaires reçus sur le rapport provisoire, est à soumettre en version électronique et deux exemplaires en copie dure). Le rapport inclura un résumé analytique de 2-3 pages présentant une brève description du contexte du programme qui fait l'objet de l'évaluation, les objectifs de l'évaluation, un aperçu de la méthodologie, les principaux résultats, conclusions et recommandations. Un résumé analytique sera soumis en français. En tout, le rapport devrait être synthétique, le volume du corps du rapport devrait être d'environ 50-60 pages, les annexes exclues. Ces annexes comprendront notamment les outils de collecte, un tableau résumant tous les commentaires reçus et expliquant pourquoi, comment, ils ont été intégrés ou rejetés. Le plan de mise en œuvre des recommandations sera conforme canevas en annexe.

12. Composition de l'équipe d'évaluateurs

L'équipe d'évaluation sera composée d'un consultant international assisté avant et pendant sa mission sur le terrain par un expert national.

Les compétences requises du consultant international sont les suivantes :

Le *consultant international* chef d'équipe doit être de haut niveau (P5) et jouir d'une expérience confirmée par des travaux antérieurs et remplir les conditions suivantes :

- ✓ Diplôme d'études supérieures post universitaire en évaluation, développement, planification stratégique, statistiques ou sciences sociales connexes ;
- ✓ Au moins 8 ans d'expérience professionnelle confirmée en recherche et évaluation de projets/programmes (5 recherches/évaluations au minimum) et avoir été chef d'équipe au moins une fois ;
- ✓ Bonnes connaissances des méthodologies participatives et qualitatives de recherche
- ✓ Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la protection de l'enfant. L'expertise en matière d'égalité des sexes et de droits de l'enfant sera considérée comme un atout ;
- ✓ Une expérience de travail en Afrique et notamment en Afrique Centrale est un atout ;
- ✓ Excellentes capacités d'analyse et de rédaction de rapports à démontrer par des travaux antérieurs
- ✓ Excellente maîtrise du français parlé et écrit à démontrer par des travaux antérieurs ;

Les compétences requises pour le consultant national sont les suivantes :

Le *consultant national* sera sous la supervision technique directe du consultant international chef d'équipe ; il doit être de niveau NOC/P3 selon la grille du SNU et avoir les qualifications suivantes :

- ✓ Diplôme d'études supérieures (Maîtrise ou DEA) en Droit, en gestion, planification, statistiques ou dans des domaines connexes
- ✓ Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la conduite des travaux de recherche dans le domaine de l'évaluation ;
- ✓ Bonne connaissance du contexte gabonais et au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- ✓ Capacité à travailler en équipe ;
- ✓ L'expertise en matière d'égalité des sexes et de droits de l'enfant sera considérée comme un atout.
- ✓ Excellente capacité de communication orale et écrite en français ;

Le(a) consultant(e) national(e) aura à conduire les tâches suivantes :

- Commenter et compléter le draft de la note de cadrage préparée par le chef d'équipe ;
- Proposer une liste de personnes à interviewer ;
- Proposer une liste des zones à visiter dans le cadre de la phase terrain et l'argumentaire de sélection ;
- Faciliter le contact avec les autorités administratives, les personnes ressources et les communautés ;
- Assister le chef d'équipe dans l'animation des enquêtes qualitatives
- Préparer les comptes rendus des enquêtes qualitatives qu'il (elle) aura à animer conformément à la note de cadrage.

13. Le code de conduite éthique pour l'évaluation.

L'évaluation des interventions de développement appuyées par les Nations Unies en général et l'UNICEF en particulier, doivent être indépendantes, impartiales et rigoureuses. Chaque évaluation doit clairement contribuer à l'apprentissage et la redevabilité. Ainsi donc, l'équipe des évaluateurs doit être intègre personnellement et professionnellement et être guidée par les principes de rigueur dans le cadre de la

conduite de cet exercice. Ils devront en outre se conformer strictement au « Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs »⁵. Brièvement, on note que les consultants:

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation, des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux sont concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général ;
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire ;
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes ;
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations ;
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Par ailleurs, il est important de souligner que la confidentialité des répondants à la collecte des données prospectives sera garantie ; aucun nom ne sera associé aux réponses fournies. Une permission sera demandée avant de procéder à une interview. L'évaluation représente un risque minimal et ne sera pas soumis à la revue d'un comité éthique national.

14. Échéancier

Le paiement s'effectue comme suit :

- ✓ 30% seront payés lors de la soumission de la note de cadrage de l'évaluation.
- ✓ 30% seront payés lors de la soumission du rapport provisoire ;

⁵ Pour plus de détails, lire : UNEG Code of Conduct for Evaluation in the UN System & UNEG Ethical Guidelines au site de l'UNEG :

<http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>;

http://www.unevaluation.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=102

- ✓ 40% seront payés lors de la soumission du rapport final.

Les évaluateurs pourront utiliser la salle de réunion pour travailler. L'UNICEF fournira un soutien logistique pour les réunions et les procédures de visa. Les ordinateurs portables ne seront pas fournis.

15. Remarques et réserves

L'UNICEF se réserve le droit de retenir tout ou partie du paiement si la performance est insatisfaisante, si le travail ou les produits livrables sont incomplets, non livrés ou si les délais ne sont pas respectés.

Tout le matériel développé restera la propriété de l'UNICEF. Les évaluateurs sont responsables de leur performance et de leurs produits. L'UNICEF se réserve les droits d'auteur et les produits ne peuvent être publiés ou diffusés sans l'autorisation préalable de l'UNICEF.

TDR préparés par Blandine Léa M. ONDZAGHE, Spécialiste en S/E avec l'appui du Bureau Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et la Direction Générale des Affaires Sociales partenaire de la section Protection

Visa du Représentant Adjoint Donatien Tameko

.....
.....
.....
.....

Approbation du Représentant Stephan Grieb

.....
.....
.....
.....